

Compte rendu de séance

Séance du 8 Juin 2018

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	10	10

Date de la convocation
31/05/2018

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Publication du :

L'an 2018, le 8 Juin à 20:00, le Conseil Municipal de Commune de Saint-Rémy-du-Plain, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur LERAY Yves, (Maire).

Présents : M. LERAY Yves, Maire, M. PRIOUL Dominique, M. RAPINEL Stéphane, Mme MEIGNAN Laëtitia, M. BERRUYER Cyrille, Mme DESEVEDAVY Marie-Hélène, M. JAMET Jean-Yves, M. MACÉ Marcel, M. PELÉ Rémy, M. ROUAULT Renan

Excusés : Mme BEZIER Sylvie, M. BUSNEL Rémy
Absent(s) : M. BELLIER Dany, Mme LEGRAND Sandrine, Mme ROCHELLE Christelle

A été nommé(e) secrétaire : Mme DESEVEDAVY Marie-Hélène

Objet(s) des délibérations

2018 -033 - Travaux au " 12, rue de l'église " :
2018 -034 - Demande de subventions :
2018 -035 - Achat décorations de Noël :

2018 -033 - Travaux au " 12, rue de l'église " :

Dans le cadre du projet de construction de 5 pavillons locatifs sociaux et la réhabilitation d'un bâtiment en vue de la création d'une salle commune au RDC et d'un logement locatif à l'étage, Monsieur le Maire informe le conseil municipal que trois possibilités s'offrent à la commune :

- Aucune association avec NEOTOA, mais cette option soulève la question de la coordination des 2 chantiers
- Une délégation de maîtrise d'ouvrage. Cette option soulève le problème de l'obtention de subventions ;
- Le groupement de commandes : Chacun reste maître d'ouvrage de son opération mais les consultations et les choix se font en commun avec désignation d'un coordonnateur.

Après délibération, le conseil municipal :

- Décide de prendre l'option « groupement de commandes », avec le bailleur social NEOTOA qui sera coordonnateur du groupement
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes.

2018 -034 - Demandes de subventions :

Les jeunes agriculteurs d'Ille et vilaine organiseront « les terres de Jim 2018 » au mois de septembre 2018 à Javené. Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une demande de subvention exceptionnelle est arrivée en mairie afin d'aider à financer l'organisation de cet évènement. Après délibération, le conseil municipal décide d'octroyer une subvention d'un montant de 200€ à l'association.

Ecole ST ANNE de Bazouges la Pérouse : demande une aide de 75€ par enfant pour financer une classe découverte organisée pour les élèves de cycle 2 (CP-CE1CE2) et pour financer un séjour pédagogique pour les élèves de cycle 3 (CM1-CM2). Nombre d'enfants de ST REMY : 7. : refus du conseil municipal.

Demande de subvention pour séjour pédagogique : collège de Tinténiac : refus du conseil municipal.

2018 -035 - Achat décorations de Noël :

Le conseil municipal décide par 7 voix POUR, d'acheter un nouveau motif de décoration de Noël qui sera posé sur l'esplanade de la mairie. Après avoir pris connaissance des différents devis, il choisit un modèle de chez DECOLUM :

- Cône bâtons 3D Grand modèle pour un montant de 2539.26€HT, couleur bleu blanc

Questions diverses :

- **Départ de Mr SACHER** (trésorier d'Antrain), le 31 août 2018. Il sera remplacé par Mme Christelle RAVARD.
- **Zone artisanale** : les travaux seront pris en charge par Couesnon Marches de Bretagne.
- **Concours maisons fleuries 2018** : Inscriptions jusqu'au 13 juillet 2018.
- **Offre d'emploi** : la commune de ST REMY DU PLAIN recherche pour l'année scolaire, une personne qui assurerait, la surveillance des enfants pendant la récréation du midi et pendant le repas à la cantine (12h00 à 13h45) les jours d'école ainsi que quelques heures de ménage. Contrat à durée déterminé environ (10/35ème) du 1^{er} septembre 2018 au 7 juillet 2019.
- **Aide aux devoirs** : Nous recherchons des bénévoles pour l'aide aux devoirs. Cette aide pourrait être apportée le soir aux enfants, à la garderie périscolaire.
- **Demande d'utilisation de la salle des fêtes** par un habitant de la commune pour des entraînements de danse le samedi ou le dimanche lorsque la salle est disponible. Accord du conseil avec une participation de 30€ par journée.
- Voir le **problème des pigeons sous le préau de la garderie**

Séance levée à: 21:45

*En mairie, le 11/06/2018
Le Maire*